

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/059/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2ème répartition 2022.

22-38181-DAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 28 500 Euros (vingt-huit mille cinq cents Euros) dont 11 500 Euros (onze mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions des associations de notre secteur subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations du secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2022 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Montant en Euros
042013	Compagnie Après La Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	EX020068	6 000
110244	L'Ecole du Chat Phocéenne	87 chemin de la Salette 13011 Marseille	EX020530	2 000
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	EX020513	1 500
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	EX020608	2 000
Total				11 500

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexés.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense soit 28 500 Euros (vingt-huit mille cinq cents Euros) dont 11 500 Euros (onze mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 21502 - action 13900914.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**